

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.379.2006.TREATIES-4 (Notification Dépositaire)

PROTOCOLE RELATIF AUX RESTES EXPLOSIFS DE GUERRE À LA  
CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE  
CERTAINES ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES  
COMME PRODUISANT DES EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU  
COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION (PROTOCOLE V)

GENÈVE, 28 NOVEMBRE 2003

PARUTION DE LA VERSION CORRIGÉE (TEXTE AUTHENTIQUE ESPAGNOL)  
DU PROTOCOLE

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, et se référant à la notification dépositaire C.N.42.2004.TREATIES-2 du 11 mars 2004 par laquelle les copies certifiées conformes de l'original du Protocole ont été distribuées, a l'honneur de transmettre sous ce pli un exemplaire du Protocole (texte authentique espagnol), incorporant les corrections effectuées par procès-verbaux de rectification en date des 7 octobre 2004, 25 janvier 2005 et 15 mai 2006.<sup>1</sup>

Le 16 mai 2006

*BM*

---

<sup>1</sup> Voir notifications dépositaires C.N.1084.2004.TREATIES-12 du 7 octobre 2004, C.N.37.2005.TREATIES-1 du 25 janvier 2005 et C.N.375.2006.TREATIES-4 du 15 mai 2006 (Corrections du texte original du Protocole (version espagnole) et des copies certifiées conformes).

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications dépositaires à l'adresse électronique suivante : [missions@un.int](mailto:missions@un.int). Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications dépositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications dépositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.